



## **Campagnes de contrôle Alimentation pour groupes spécifiques et compléments alimentaires 2018**

Les présents contrôles ont été effectués par des agents de la Division de la Sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2018.

### **1. Champ d'application**

L'objectif est de contrôler les aliments pour des groupes spécifiques et les compléments alimentaires sur différents critères.

L'alimentation pour des groupes spécifiques comprend les produits suivants :

- 1) préparations pour nourrissons et préparations de suite,
- 2) denrées alimentaires à base de céréales et aliments pour bébés destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge,
- 3) aliments destinés à être utilisés dans les régimes hypocaloriques, destinés à la perte de poids;
- 4) aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales;

Le tableau 1 reprend le nombre d'analyses qui ont été réalisées par catégorie d'aliments.

Le contrôle des compléments alimentaires réside essentiellement à vérifier l'absence de substances potentiellement dangereuses, à activité pharmacologique ou dopantes dans ces produits.

### **2. Réglementation**

- Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.
- Règlement grand-ducal du 11 décembre 2003 concernant les compléments alimentaires.
- Règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant les denrées alimentaires destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge, les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales et les substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids.

Et toutes les réglementations spécifiques (pesticides, additifs, microbiologie, étiquetage, contaminants,...).

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>	
FC/LZ/PH	23/08/218	DOC-153 Rev05	Page 1/4

### **3. Les méthodes**

#### **Echantillonnage**

Les prélèvements ont été réalisés de manière sélective au niveau des distributeurs, des détaillants et des transformateurs sur le marché luxembourgeois. Certains échantillons sont prélevés à l'importation suite au contrôle douanier.

#### **Méthodes analytiques**

Les échantillons de compléments alimentaires sont analysés par chromatographie gazeuse couplée à la spectroscopie de masse et par chromatographie liquide couplée à la spectroscopie de masse (identification, méthode screening général) par le laboratoire national de santé.

Les autres méthodes analytiques sont décrites dans les rapports correspondant aux domaines spécifiques (pesticides, additifs, microbiologie, contaminants,...).

### **4. Ressources**

#### **4.1 Ressource mise en œuvre**

Les ressources mises en œuvre correspondent à 50% d'un inspecteur et 10 % d'un coordinateur.

#### **4.2 Mesures prises pour améliorer les prestations des exploitants du secteur**

Il n'y a pas de mesure spécifique qui ont été prises en 2018.

#### **4.3 Amélioration au niveau de la Division**

Il n'y a pas de mesure spécifique qui ont été prises en 2018.

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>	
FC/LZ/PH	23/08/218	DOC-153 Rev05	Page 2/4

## 5. Les résultats

**Tableau 1 : Résultats des analyses :**

Row Labels	Conforme	Non conforme	Non-déecté	Resultat non évalué	Valeur élevée	Grand Total
<b>ALIMENT POUR NOURRISSON</b>	<b>285</b>			<b>31</b>	<b>5</b>	<b>321</b>
Allergènes	1					1
Autre	1					1
Bactériologie	7				1	8
Composition	23			8	1	32
Contaminant	251			23	3	277
Examen visuel	2					2
<b>ALIMENT REGIME</b>	<b>10</b>					<b>10</b>
Additif	10					10
<b>ALIMENT SPORTIF</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				<b>2</b>
Allergènes	1	1				2
<b>COMPLEMENT ALIMENTAIRE</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>11</b>		<b>98</b>
Additif	23			2		25
Bactériologie	1			7		8
Contaminant	2			1		3
Examen Novel Food			39			39
Screening	20	1	1	1		23
<b>SUPER FOOD</b>	<b>17</b>			<b>10</b>		<b>27</b>
Additif	6					6
Contaminant	11			10		21
<b>Grand Total</b>	<b>359</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>52</b>	<b>5</b>	<b>458</b>

3 échantillons d'aliment pour nourrissons et enfants en bas âge présentaient des valeurs élevées en acrylamides. Les détails se trouvent dans le rapport sur les contaminants.

Pour les compléments alimentaires 39 échantillons n'étaient pas conformes par rapport à la législation Novel Food. Le screening a révélé que pour un échantillon une substance n'était pas présente dans le produit, malgré l'indication sur l'étiquetage.

## Analyse de la tendance en matière de manquement

	2018		2017		2016		2015	
	%conf	%NC	%conf	%NC	%conf	%NC	%conf	%NC
ALIMENT POUR NOURRISSON	98.3	1.7	98.6	1.4	99.4	0.6	99.3	0.7
Additif			100.0	0.0	100.0	0.0	93.8	6.3
Allergènes	100.0	0.0			100.0	0.0		
Contaminant	98.8	1.2	96.7	3.3	97.8	2.2		
Matériaux en contact					100.0	0.0		
Mycotoxine			100.0	0.0	100.0	0.0	100.0	0.0
OGM					100.0	0.0		
Bactériologie	87.5	12.5					100.0	0.0
autre	96.3	3.7						
ALIMENT REGIME	100.0	0.0	100.0	0.0	97.9	2.1	100.0	0.0
Additif	100.0	0.0			100.0	0.0		
Bactériologie			100.0	0.0	96.9	3.1	100.0	0.0
COMPLEMENT ALIMENTAIRE	89.5	10.5	94.1	5.9	96.6	3.4	96.0	4.0
Additif	100.0	0.0	95.0	5.0	100.0	0.0		
Screening	95.2	4.8	85.7	14.3	93.9	6.1	96.0	4.0
Bactériologie	100.0	0.0			100.0	0.0		
Contaminant	100.0	0.0	100.0	0.0	97.0	3.0		
Irradiation			93.3	6.7	100.0	0.0		
Examen Novel Food	0.0	100.0						
Grand Total	88.3	11.7	97.0	3.0	98.6	1.4	99.0	1.0

L'analyse du tableau ci-dessus montre une diminution du taux de conformité, essentiellement à cause des non-conformités trouvées dans le domaine des nouveaux aliments.

### Mesures prises en cas de manquement

Des rapports d'avertissement ont été rédigés.

## 6. Conclusions

### Recommandations

Les campagnes de contrôles des compléments alimentaires vont être reconduites pour 2019 en collaboration avec les services du contrôle des contaminants